

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Que faire en cas d'anomalie sur l'évolution du cours de mes actions ?

<u>Imprimer</u>

Vous soupçonnez une manipulation de cours, la diffusion de fausses informations ou d'informations trompeuses, des irrégularités sur les marchés ou tout autre manquement à la réglementation financière de nature à porter atteinte à la protection des investisseurs ou au bon fonctionnement des marchés ?

Remplissez le formulaire de transmission d'informations, disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org – rubrique « Epargne Info Service ») ou par courrier postal (Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse -75082 Paris Cedex 02).

Sachez que l'AMF dispose de moyens performants et d'un pouvoir d'enquête et de contrôle pour :

- suivre l'évolution des cours de bourse ;
- surveiller en permanence les marchés d'instruments financiers français ainsi que les personnes intervenant sur ces marchés.

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02